

2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0%)

3. ECOLOGICAL INFORMATION

3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site					Site assessment				
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D	A B C		
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A247	Alauda arvensis			r				C	P	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis			p	1	2	p		P	C	B	C	C
B	A257	Anthus pratensis			c	1	15	i	R	P	C	C	C	C
B	A030	Ciconia nigra			r	1	4	p		G	B	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus			w				R	P	D			
B	A113	Coturnix coturnix			r	2	4	p		M	B	C	C	C
B	A236	Dryocopus martius			p	1	2	p		M	C	B	C	C
B	A233	Jynx torquilla			r	2	4	p		M	C	B	C	C
B	A338	Lanius collurio			r	10	15	p		M	C	B	C	C
B	A340	Lanius excubitor		X	p	0				G	D			
B	A340	Lanius excubitor		X	w	0				G	D			
B	A868	Leiopicus medius			p	14	17	p	P	G	C	A	C	B
B	A073	Milvus migrans			r	2	4	p		G	B	B	C	B
B	A074	Milvus milvus			r	1	2	p		G	B	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus			r				R	P	C	B	C	C
B	A274	Phoenicurus phoenicurus			r				C	M	C	B	C	C
B	A314	Phylloscopus sibilatrix			r	9	12	p	P	G	C	B	C	C
B	A234	Picus canus			p	1	2	p	R	M	B	B	C	B
B	A210	Streptopelia turtur			r	2	4	p		M	C	C	C	C

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

4. SITE DESCRIPTION

[Back to top](#)

4.1 General site character

Habitat class	% Cover
N26	2.0
N09	1.0
N07	0.5
N08	0.6
N10	4.5
N27	68.9
N17	1.3
N06	0.1
N21	1.4
N16	19.7
Total Habitat Cover	100

Other Site Characteristics

Situation :La zone se situe sur les territoires des communes de Schuttrange, Betzdorf, Flaxweiler, Lenningen et Wormeldange. Elle s'étend principalement sur les milieux ouverts situés à l'Est de la vallée de la Syre (entre les localités de Uebersyren à Schrassig) et à l'Ouest de la vallée de la Moselle (entre les localités de Lenningen à Dreiborn), alors que quelques massifs forestiers ou encore d'anciens vignobles y sont inclus.
Milieu physique :Dans la zone affleurent les couches à entroques du Muschelkalk supérieur, surmontées des couches à cératites, et localement, sur le sommet des plateaux, par les marnes du Keuper inférieur. A l'Est de Schuttrange affleure le Grès à roseaux, Grès micacé gris-clair, avec intercalations d'argilites sombres et débris de plantes. Les sols rencontrés sont de type argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural et argileux a argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes.
Occupation du sol :La plus grande partie de la zone est occupée par les surfaces agricoles (4/5e) avec une prédominance des herbages (plus de la moitié de la surface agricole). Les autres terres agricoles sont exploitées en tant que cultures annuelles ou vergers. Les surfaces boisées couvrent 1/10e de la zone et se composent essentiellement de forêts feuillues, dont notamment des hêtraies et chênaies, ainsi que quelques forêts humides à alluviales.

4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :De manière générale, le nombre d'espèces d'oiseaux visées par l'annexe 3 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 - pour lesquelles des zones de protection spéciales doivent être désignées - est très élevée dans cette zone. Cette zone rurale est bien structurée (haies et broussailles, ainsi que différents stades de succession, groupes et rangées d'arbres, lisières et massifs forestiers, vergers, ripisylves et rivières, ...) et exploitée de façon extensive (mosaïque de labours et d'herbages). Elle convient bien aux deux espèces de milans, le Milan royal *Milvus milvus* et le Milan noir *Milvus migrans* qui sont régulièrement observées en recherche de nourriture en période de reproduction. Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* est présent en période d'hivernation. Les parties de la zone, bien structurées en haies, vergers et arbres solitaires dans les herbages et notamment pâturages conviennent à la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et aux autres oiseaux des bocages. Les paysages semi-ouverts et les vergers accueillent le Torcol fourmilier *Jynx torquilla* et le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*. Les milieux ouverts abritent également la Caille des blés *Coturnix coturnix* et l'Alouette des champs *Alauda arvensis*. La Cigogne noire *Ciconia nigra* est nicheuse de la zone et de la région. Des individus nichant dans les environs viennent se nourrir régulièrement dans la zone. D'ailleurs, les quelques cours d'eau accueillent le Martin pêcheur *Alcedo atthis*. Au niveau des différentes futaies feuillues, le Pic noir *Dryocopus martius*, le Pic mar *Dendrocopos medius* et le Pic cendré *Picus canus* sont présents. Le Pic mar s'aventure également vers des milieux plus ouverts. Le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* est également abrité. La Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* occupe des futaies lumineuses ainsi que des milieux plus dégagés. La Bondrée apivore *Pernis apivorus* peuvent être observés dans la zone en quête de nourriture. Les populations tant de la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* que du Pipit farlouse *Anthus pratensis* se sont malheureusement éteintes les dernières années, cependant ces espèces sont régulièrement observées en période soit d'hivernation, soit en période de migration. Grâce aux mesures spécifiques et ciblées, ces populations pourraient être réinstallées. De manière générale, la zone est également très importante pour un grand nombre d'espèces en période de migration ou d'hivernation. A noter que les zones et friches humides situées dans les milieux ouverts accueillent régulièrement des espèces comme le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*.
Autres intérêts écologiques :La zone abrite plusieurs types d'habitats de l'annexe I, dont notamment des prairies maigres de fauche (6510), des hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130) et des chênaies-charmaies du Stellario-Carpinetum (9160). En plus, des restes d'un habitat prioritaire sont présents, les pelouses calcaires sèches semi-naturelles (6210). Différentes pelouses de la zone abritent certaines espèces d'orchidées rares. Finalement, la population de la Chouette chevêche *Athene noctua*, jadis présente, pourrait profiter des mesures de conservation pour les autres espèces d'oiseaux et être restaurée.

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
M	A08		i
M	A03.03		i
M	J02		i
L	B02.01.02		i
L	A04.03		i
L	J03.01.01		i
M	A10.02		i
H	A02.01		i
M	E01		i
M	B02.04		i
M	J02.05.02		i
L	A02.03		i
H	A03.01		i
L	A07		i
L	A04.01		i
M	H01.08		i
M	G01		i
L	J02.05		i
M	A10.01		i
M	H01.05		i
H	A06.01.01		i
M	A10		i
L	J02.04		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
L	B02.05		i
M	B02		i
L	A04.02		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU02	2.1				

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	Wëngertsbiërg	*	2.1

5.3 Site designation (optional)

Règlement grand-ducal du 6 octobre 2023 désignant zone de protection spéciale et déclarant obligatoire la zone « Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen ».#http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/10/06/a659/jo#

6. SITE MANAGEMENT

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

[Back to top](#)

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/> Yes	Name: Région de Schuttrange , Canach, Lenningen et Gostingen Link: https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/LU0002018.pdf
<input type="checkbox"/> No, but in preparation	
<input type="checkbox"/> No	

6.3 Conservation measures (optional)

Principes de gestion: Une des mesures de gestion primordiales est le maintien et la restauration d'une mosaïque paysagère diversifiée avec l'augmentation des haies et des arbres solitaires, combinée à l'augmentation des surfaces exploitées extensivement, notamment des herbages, et à l'augmentation en surface des jachères. Les prairies de fauche mésophiles, ainsi que des pelouses maigres mélangées à des restes de murs en maçonnerie sèche également présentes dans la zone, pourront être gérées d'une manière extensive en collaboration avec les agriculteurs moyennant des contrats d'extensification. Une importance primordiale est à accorder aux vergers dans les alentours des villages, et d'y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts, tout en regarnissant les vergers par de nouvelles plantations. Les objectifs opérationnels suggérés sont : promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies et des pâturages, y éviter le retournement et la réimplantation; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en cultures; maintien et restauration d'une bande enherbée entre les structures paysagères et les cultures; maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau, des plans d'eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau; maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif; maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres; gestion par pâturage extensif; promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d'une bande enherbée d'au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures; maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères; maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ; maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âge avancées. Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont : 1° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages : a) maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et pelouses sèches ou maigres ; b) préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise ; 2° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* et du Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des vergers, des paysages semi-ouverts, des lisières structurées et des futaies lumineuses : a) maintien d'arbres à forte dimension et d'arbres morts sur pied, notamment en lisière de forêt, en futaies lumineuses et en vergers ; b) maintien et amélioration des pelouses sèches et des herbages maigres richement structurés ; 3° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* : a) maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ; b) maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ; c) maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux semi-ouverts à forestiers, tels que des zones de chablis, clairières, boisements très clairs, vergers et différents stades de succession ; d) gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ; 4° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Milan royal *Milvus milvus* et du Milan noir *Milvus migrans* : a) maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ; b) maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ; c) préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ; d) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ; 5° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages agraires : a) maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère d'herbages et de labours ; b) aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ; c) promotion des semences printanières dans les champs de céréales ; 6° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Caille des blés *Coturnix coturnix* : a) maintien et amélioration des zones de nidification, notamment d'une mosaïque paysagère de milieux ouverts ; b) préservation de la quiétude en période de reproduction ; c) promotion du fauchage très tardif pour les zones régulièrement occupées ; d) maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours et le long des chemins ruraux ; 7° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pipit farlouse *Anthus pratensis* et des populations d'autres oiseaux prairiaux : maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif ; 8° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* : a) maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ; b) maintien et amélioration des zones de chasse correspondant aux herbages, zones et friches humides, jachères et landes ; c) préservation de zones refuges dans les herbages en hiver ; d) préservation de la quiétude autour des

dortoirs ;9°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis* et des populations d'autres oiseaux des cours d'eau :a)maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours d'eau ;b)maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ;10°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* :a)maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant aux forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne ;c)maintien, respectivement aménagement ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids ;d)maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;e)préservation de la quiétude en période de reproduction dans un rayon de 300 mètres autour des sites de nidification et des zones de nourrissage ;11°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* :a)préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ;b)restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ;c)préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;12°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de pics, notamment du Pic noir *Dryocopus martius*, du Pic mar *Dendrocopos medius* et du Pic cendré *Picus canus*, ainsi que des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés, notamment des hêtraies pour le Pic noir, des chênaies-charmaies, voire des lisières et vergers pour le Pic mar, et des forêts alluviales ou humides pour le Pic cendré ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts en futaies feuillues, lisières et vergers ;13°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* :a)maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires ;b)maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ;c)aménagement d'îlots de vieillissement ;14°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;15°rétablissement du bon état écologique des eaux :a) amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbacées le long des cours d'eau et autour des sources ;16°rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;17°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges ;18° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres ; gestion par pâturage extensif ;19°promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d'une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles ; renonciation à l'emploi de fertilisants, de rodenticides et d'insecticides ;20°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et extension surfacique des structures paysagères, tels que murgiers, chemins ruraux non-imperméabilisés, bandes herbacées, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, ainsi que groupes et rangées d'arbres ; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères ;21°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts ; amélioration de la disponibilité des possibilités de nidification ; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ;22°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies-charmaies et forêts alluviales ou humides ; y préserver des arbres à loge de pic, des arbres à forte dimension, des arbres biotopes et des arbres morts sur pied, ainsi que des classes d'âge avancées et des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement.

7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002018

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).